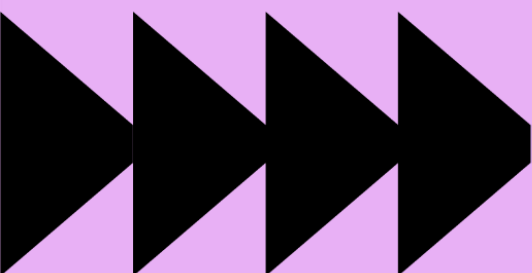


**AQTIS  
514  
IATSE**



**LE GUIDE DU  
MEMBRE  
AQTIS 514 IATSE**





# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Votre espace sécurisé</b>	<b>3</b>
<b>2. Départements de l'AQTIS 514 IATSE</b>	<b>5</b>
a) Service aux membres	5
i. Avantages sociaux	5
- Régimes d'assurance	5
- Régimes de retraite	6
ii. Statuts de membres	7
iii. Vie associative	9
iv. Programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF)	9
<b>3. Statuts et règlements de l'association</b>	<b>9</b>
<b>Annexe A : Aide-mémoire pour mieux négocier</b>	

# LE GUIDE DU MEMBRE AQTIS 514 IATSE

L'Association québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), section locale 514 IATSE affiliée à la FTQ, représente 8 000 professionnels pigistes œuvrant dans plus de 200 métiers liés à la conception, la planification, la mise en place, la réalisation et la postproduction d'une production audiovisuelle. Son rôle est d'agir pour l'épanouissement professionnel des techniciens et techniciennes et la croissance de l'industrie québécoise, ici et à l'étranger. L'AQTIS 514 IATSE propulse la passion et le talent de ses membres et contribue ainsi au rayonnement de l'industrie audiovisuelle.

Bienvenue dans votre organisation !

## 1. Votre espace sécurisé


Sur le site de l'AQTIS 514 IATSE, en haut à droite, vous trouverez un endroit où vous connecter à votre section sécurisée.



## VOTRE PROFIL

En cliquant sur l'icône d'individu, vous trouverez le menu suivant :





**Mon profil** : vous trouverez vos informations personnelles que vous pouvez mettre à jour. Ces informations n'apparaissent pas au bottin des membres. Seuls votre numéro de téléphone et votre courriel apparaissent au bottin des membres, pour permettre à un membre ou un producteur autorisé de vous contacter.

**Mes préférences** : Vous pouvez sélectionner vos abonnements aux envois courriels et aux offres d'emploi

**Mes crédits** : Vous y trouverez le sommaire de vos crédits (un crédit équivaut à une journée de travail). Noter qu'un délai de 6 à 8 semaines est à prévoir afin que vos journées de travail AQTIS 514 IATSE soient comptabilisées. Pour l'instant, seuls les crédits des productions québécoises y apparaissent. Pour connaître vos crédits accumulés sur des productions américaines, communiquez avec le service aux membres.

**Ma carte de membre** : cette dernière sert à confirmer votre statut de membre en temps réel.

## CARTE DE MEMBRE

La carte de membre est disponible en format numérique en collaboration avec les plateformes Apple et Android !

Vous pouvez aussi télécharger votre carte au [format imprimable en PDF](#).



## **Mes documents**



L'AQTIS 514 IATSE y dépose les documents confidentiels à propos de vos assurances, votre avis de cotisation, vos rapports d'activités, vos reçus fiscaux, etc.

Vous pouvez consulter le tout ici : <https://aqtis514iatse.com/fr/boite/>

## 2. Départements de l'AQTIS 514 IATSE

### a) Service aux membres

#### i. Avantages sociaux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'AQTIS et l'AIEST 514 et 667 ont fusionné, créant ainsi l'AQTIS 514 IATSE.

Chacune des organisations offrait un régime d'assurance ainsi qu'un régime d'épargne retraite (RÉR) collectif à ses membres.

Un comité des avantages sociaux a été mis sur pieds pour déterminer le futur de ces régimes dans le cadre de la nouvelle organisation. Toutefois, d'ici à ce qu'une décision soit prise, les régimes des organisations fondatrices restent en place.

#### Régimes d'assurance

Lors de votre adhésion, vous n'aurez pas nécessairement accès à une assurance, puisque cela dépendra de plusieurs facteurs. Pour connaître votre niveau d'assurance, communiquez avec le service aux membres.

Lors de la prochaine évaluation de couverture (1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année), vous recevrez une lettre vous indiquant quelle sera votre assurance (soit Croix-Bleue ou Canada Vie). Le régime vous sera attribué en fonction de l'assurance vous offrant la plus grande couverture.

Vous trouverez en ligne la brochure d'assurance collective de la Croix-Bleue ainsi que celle de Canada Vie ici : <https://aqtis514iatse.com/fr/outils-et-documents/assurances/>

	<b>AQTIS</b> (productions québécoises) Continue d'exister pour les avantages sociaux		<b>IATSE 514</b> (productions américaines, sauf département caméra) Opère sous le nom du RSSAL		<b>IATSE 667</b> (productions américaines – département caméra) Local de Toronto toujours en activité	
	<b>Part prod.</b>	<b>Part tech.</b>	<b>Part prod.</b>	<b>Part tech.</b>	<b>Part prod.</b>	<b>Part tech.</b>
<b>Assurance</b>	4 %	2,5 %	4 %	4 %	4,5 % ET 15 \$ par jour de travail	
	Croix-Bleue Medavie		Canada Vie		Canada Vie	

## Régimes de retraite

1. Vous travaillez sur des productions sous **contrat AQTIS 514 IATSE** (productions québécoises) : Les cotisations à votre RÉR et cotisations de l'employeur au RPA-CD sont envoyées chez IA Groupe financier.  
[Cliquez ici pour consulter la brochure du régime de retraite](#)
2. Vous travaillez sur des productions sous **contrats AQTIS 514 IATSE** (productions américaines) : les cotisations à votre RÉR sont envoyées chez Canada Vie.  
[Cliquez ici pour consulter la documentation du régime de retraite](#)

	AQTIS		IATSE 514		IATSE 667	
	Part prod.	Part tech.	Part prod.	Part tech.	Part prod.	Part tech.
RÉR	-	5 %	5 %	5 %	6 %	Contribution volontaire
	iA Groupe financier		Canada Vie		Canada Vie	

	AQTIS		IATSE 514	IATSE 667
RPA-CD	Part prod.	Part tech.	Inexistant	Inexistant
régime à cotisation déterminée	5,5 %	-		
	iA Groupe financier			

## Contacts

Pour toute question concernant vos assurances ou vos RÉR, veuillez vous référer à :

**Binta Baldé**, agente aux avantages sociaux de l'AQTIS (Croix-Bleue Medavie et IA Groupe financier)

[bbalde@aqtis514iatse.com](mailto:bbalde@aqtis514iatse.com)

514 844-2113 poste 230

**Kawtar Kreim**, agente aux avantages sociaux d'IATSE 514 (Canada Vie)

[kkreim@aqtis514iatse.com](mailto:kkreim@aqtis514iatse.com)

514 844-2113 poste 258

## ii. Statuts de membres

Pour toute question concernant votre statut, l'accumulation de vos crédits ou l'équivalence d'expérience liée à une fonction, communiquez avec le service aux membres au 514 844-2113 / [membres@aqtis514iatse.com](mailto:membres@aqtis514iatse.com)

Les critères d'adhésion par département se trouvent ici :  
<https://aqtis514iatse.com/fr/departements/>

### Tableau récapitulatif des divers statuts

Statuts	Détails
<b>Membre en règle reconnu dans une fonction</b>	A payé sa cotisation annuelle, est en règle : <ul style="list-style-type: none"><li>- Accès au bottin et y apparaît</li><li>- Accès aux offres du SET</li><li>- Accès aux sections sécurisées sur le site web</li><li>- Paie une cotisation syndicale de 2.5 %</li></ul>
<b>Membre en reconnaissance</b>	Membre n'ayant pas de fonction au bottin, doit se conformer aux critères de reconnaissance des départements pour obtenir la reconnaissance dans la fonction choisie : <ul style="list-style-type: none"><li>- Accès au bottin et y apparaît mais sans fonction</li><li>- Accès aux offres du SET (après les membres reconnus)</li><li>- Accès aux sections sécurisées sur le site web</li><li>- Paie une cotisation syndicale : 2.5 %</li></ul>
<b>Membre non en règle</b>	Devient membre non en règle si la cotisation annuelle n'est pas payée en date du 1 <sup>er</sup> janvier. Doit payer toute somme due pour régulariser son statut.
<b>Membre expulsé</b>	Le membre non en règle n'ayant pas acquitté la totalité de ses sommes dues au 1 <sup>er</sup> mars : <ul style="list-style-type: none"><li>- N'apparaît pas au bottin</li><li>- N'a pas accès aux offres du SET</li><li>- Pas d'accès aux sections sécurisées sur le site web</li><li>- Perte de l'accès à l'assurance</li></ul> <p><u>S'il travaille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Paie une cotisation syndicale : 2.5 %</li><li>- Paie un permis de travail sur les contrats AQTIS (7,5%)</li><li>- Ne peut pas travailler sur des productions américaines s'il n'a pas régularisé son statut</li></ul>
<b>Démissionnaire honorable</b>	Membre ayant demandé sa démission auprès de l'organisation, n'ayant pas de sommes dues : <ul style="list-style-type: none"><li>- N'apparaît plus au bottin</li><li>- N'a plus accès aux offres du SET</li><li>- Plus d'accès aux sections sécurisées sur le site web</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas d'assurance</li></ul> <p><u>S'il travaille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Paie une cotisation syndicale : 2.5 %</li><li>- Paie un permis de travail sur des productions québécoises (7,5%)</li><li>- Ne peut pas travailler sur des productions américaines s'il n'a pas régularisé son statut</li></ul>
<b>Permissionnaire</b>	A obtenu un premier contrat : <ul style="list-style-type: none"><li>- N'apparaît pas au bottin</li><li>- Accès aux offres du SET envoyées aux permissionnaires, après que l'offre ait été envoyée aux membres</li><li>- Accès à certaines sections sécurisées sur le site web</li></ul> <p><u>S'il travaille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Paie une cotisation syndicale : 2.5 %</li><li>- Paie un permis de travail sur les contrats AQTIS (7,5%)</li><li>- Paie un permis de travail de 12,5 % sur des productions américaines, seulement s'il est autorisé par l'organisation</li></ul>
<b>Membre retraité</b>	Membre, nous ayant informé de son retrait de l'industrie : <ul style="list-style-type: none"><li>- N'apparaît pas au bottin, mais y a accès</li><li>- N'a pas accès aux offres du SET</li><li>- Accès aux sections sécurisées sur le site web</li><li>- Perte de l'accès aux assurances</li></ul>







### **iii. Vie associative**

À l'AQTIS 514 IATSE, il existe 27 départements.

Une personne est élue comme représentante pour chacun des départements et elle se rapporte au Comité exécutif. Son travail porte sur toute question concernant les fonctions qui composent le département. La personne élue est notamment appelée à collaborer sur la révision des critères de reconnaissance de fonctions composant le département. Elle doit également étudier les demandes d'équivalence d'expérience selon le guide établi.

Vous trouverez la liste des départements, les noms des représentants et les activités liées à chaque département ici : <https://aqtis514iatse.com/fr/infos/>

En tant que membre, vous avez un accès privilégié au groupe Facebook de votre département. Rejoignez-le sans plus tarder pour saisir toutes les opportunités et rester informé. Les pages sont accessibles dans la section info-département.

Nous vous invitons également à nous suivre sur [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [Instagram](#) !

### **iv. Programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF)**

Accès gratuit à une panoplie de services pour résoudre vos problèmes. En tant que membre, vous et vos proches habitant à la même adresse avez accès à ce programme disponible 24/7. [Toutes les informations se retrouvent ici.](#)

## **3. Statuts et règlements de l'association**

Consultez les statuts ici : <https://aqtis514iatse.com/fr/infos/statuts-reglements/>



## AIDE-MÉMOIRE POUR MIEUX NÉGOCIER

Voici un guide pour vous aider à négocier. Ce guide vous propose une série de questions à poser pour savoir le plus précisément possible dans quel genre de contrat vous vous engagez et vous outiller à mieux négocier vos conditions de travail.

### Communications initiales avec la production S'agit-il d'un contrat AQTIS 514 IATSE ?

- Oui
- Non : Nous vous invitons à communiquer avec l'équipe des relations de travail de l'AQTIS 514 IATSE afin de déterminer si la production relève de la juridiction de l'organisation : [info@aqtis514iatse.com](mailto:info@aqtis514iatse.com)

### Le projet est associé à quelle entente collective ?

- Cinéma
- Télévision
- Nouveaux médias
- Publicité
- Production américaine (Studio Mechanics)
- Production américaine (Caméra)

### Quel est le statut fiscal ?

- Salarié-e
- Prestataire de service (travailleur-euse : autonome, incorporé-e ou enregistré-e)

### Quel est le type de contrat ? (ententes AQPM Cinéma – Télévision – Nouveaux Médias ou Productions américaines Studio Mechanics – Caméra)

- Occasionnel (AQPM)
- Régulier (AQPM)
- Journalier (américain)
- Hebdomadaire (américain)

### Quel est le nombre de jours de travail ?

### Quelles sont les dates ?

### Pour les productions AQPM, quel est le minimum d'heures garanties ?

- MHG4 : uniquement pour des horaires spéciaux (cinéma, télé dramatique et pub) et en tout temps en télévision non dramatique
- MHG7 : uniquement en télévision non dramatique
- MHG8 : cinéma, télé dramatique et pub
- MHG10 : télévision dramatique et non dramatique
- FORFAIT : télé dramatique 450K et plus, cinéma et pub : certaines fonctions

## QUELQUES ARGUMENTS POUVANT REHAUSSER VOTRE NÉGOCIATION

- Nombre de journées garanties
- Expériences personnelles, projets antérieurs
- Rôles et responsabilités
- Valorisez vos compétences
- Nature des tâches à réaliser
- Conduite de véhicule
- Volume de travail : composition de l'équipe
- Équipement personnel : négociez la location si applicable

## AIDE-MÉMOIRE POUR MIEUX NÉGOCIER

Il est important de connaître le budget de la production car cela permet de savoir dans quel volet vous négociez.

**Pour les projets AQPM et APP, quel est le budget de la production ?**

### TÉLÉVISION DRAMATIQUE

- 0 \$ à 199,999 \$/h
- 200,000 \$ à 449,999 \$/h
- 450,000 \$ à 599,999 \$/h
- 600,000 \$ à 799,999 \$/h
- 800,000 \$/h et plus
- 1,000,000 \$/h et plus : productions étrangères

### CINÉMA

- 0 \$ à 2,999,999 \$
- 3,000,000 \$ à 5,999,999 \$
- 6,000,000 \$ à 9,999,999 \$
- 10,000,000 \$ à 14,999,999 \$
- 15,000,000 \$ et plus
- 50,000,000 \$ et plus : productions étrangères

### TÉLÉVISION NON-DRAMATIQUE

- 0 \$ à 49,999 \$/h
- 50,000 \$ à 99,999 \$/h
- 100,000 \$ à 174,999 \$/h
- 175,000 \$ à 399,999 \$/h
- 400,000 \$/h et plus

### PUBLICITÉ

- Entente régulière
- Exception chapitre 21 : conditions particulières lorsque 15 technicien-ne-s et moins

### NOUVEAUX-MÉDIAS

- Pas de volet budgétaire
- Salaire de gré à gré

### PROJETS AMÉRICAINS

#### Studio Mechanics Caméra

- Volet A  Télévision
- Volet B  Long métrage

[CLIQUEZ ICI](#) pour consulter les moyennes salariales (par entente, par volet et par poste).

### PETITS TRUCS

Dans le cas des séries, si c'est la saison suivante, vous pouvez contacter les technicien-ne-s qui ont fait la saison précédente pour discuter des conditions qu'ils et elles avaient.

**Y a-t-il un cumul de tâches et de fonctions ?**

- Non (le cumul de fonctions n'est pas permis dans les productions américaines)
- Oui - lesquelles ? (pour les productions AQPM seulement)
- Si oui, vous avez droit à 15 % de plus sur le salaire négocié
- 25 % dans le cas des maquilleur-euse-s coiffeur-euse-s (maximum 1 cumul pour 4 personnes)
- 35 % en publicité

Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec nous afin de déterminer si l'offre respecte les ententes collectives en lien avec le cumul de tâches et de fonctions.

## AIDE-MÉMOIRE POUR MIEUX NÉGOCIER

### Autres éléments à valider avant de s'engager pour ne pas avoir de surprises...

#### Autres questions pertinentes pour connaître le genre de projet :

- Jour
- Nuit
- À l'intérieur (studio)
- À l'intérieur (en location)
- À l'extérieur
- Nombre de location par jour
- Quels sont les autres membres de l'équipe ?
- Quels sont les équipements ?
- Horaire de travail 5-5 ou 6-6
- Précontrat

### PRÉCONTRAT

Échange **ÉCRIT** entre le/la producteur-trice ou son représentant-e et le/la technicien-ne qui confirme **MINIMALEMENT** :

1. La ou les fonction-s
2. Le tarif horaire et/ou le montant du forfait
3. Le type de contrat : occasionnel ou régulier
4. Le nombre de « jours garantis » travail 6-6

Si c'est un-e chef de département ou un-e autre technicien-ne qui retient vos services, assurez-vous que le/la producteur-trice en est informé-e par écrit.

**Attention, les 2 parties peuvent être tenues responsables du non-respect d'un précontrat.**

### À vérifier lors de la signature du contrat :

- Mes infos personnelles sont-elles correctes (coordonnées, numéro de membre/permissionnaire, NAS) ?
- Le statut fiscal indique-t-il le/la bon-ne « salarié-e » ou « prestataire de services » ?
- Ai-je besoin d'un T2200 :
  - Pour toutes dépenses liées au travail
  - Pour déduire les dépenses de votre revenu, vous devez alors garder vos factures

### Pour les projets AQPM, le nombre de jours garantis apparaissant au contrat est-il conforme à l'entente initiale?

- Le poste inscrit au contrat est-il conforme à l'entente initiale ?
- Le salaire est-il celui négocié ?
- Les clauses particulières sont-elles inscrites si nécessaire (exemple équipement) ?

Le contrat d'engagement doit être dûment complété et doit être signé au plus tard au début de la première journée de travail.

AVANT de signer le contrat, nous vous invitons à demander au/à la représentant-e du/de la producteur-trice de corriger toute information qui n'est pas conforme sur le contrat. Dans le doute communiquer avec le/la conseiller-ère assigné-e à la production.

Le présent document vous est soumis à titre d'aide-mémoire seulement et ne saurait être interprété comme référant aux ententes collectives de façon exhaustive. Nous vous invitons à demeurer vigilant-e-s et à nous contacter pour toute question.